

## **Vœu relatif aux propositions de l'Assemblée citoyenne des enfants parisiens**

Considérant les articles 12 et 13 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) reconnaissant aux enfants le droit de donner librement leur avis sur les questions qui les concernent et plus largement le droit à la liberté d'expression ;

Considérant la Charte parisienne des droits de l'enfant, rédigée par des enfants parisiens et signée par la Maire de Paris le 20 novembre 2020, dans laquelle les enfants demandent : « d'être associés aux décisions politiques à tous les niveaux » par la création « d'un conseil parisien des enfants rassemblant des enfants de tous les arrondissements pour conseiller la Maire de Paris et donner notre avis » ;

Considérant le lancement de la première Assemblée citoyenne des enfants parisiens par la Maire de Paris, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 2023 ;

Considérant que notre promotion de l'Assemblée citoyenne des enfants de Paris est composée de 107 collégiennes et collégiens issus de 4 collèges et d'un établissement de protection de l'enfance, situés dans différents arrondissements parisiens ;

Considérant que l'Assemblée citoyenne des enfants est pilotée et animée par la Mission Droits de l'Enfant de la Ville de Paris, lancée en août 2020 pour promouvoir et défendre nos droits fondamentaux et ceux de tous les enfants parisiens ;

Considérant que la Mission Droits de l'Enfant nous a formés dans un premier temps à la connaissance et à la compréhension de tous les droits posés par la CIDE, et notamment à celui relatif à la participation à la vie de la cité ; que par ailleurs nous avons été sensibilisés aux fondements de la démocratie, au fonctionnement des institutions et aux compétences de la collectivité parisienne par l'association Parlons Démocratie ;

Considérant qu'à l'occasion d'ateliers pédagogiques et ludiques, nous avons réfléchi à ce que nous pourrions apporter aux politiques publiques parisiennes, au nom de tous les enfants ;

Considérant que nous avons identifié tous ensemble trois sujets de préoccupation essentiels pour les enfants : les solidarités, le vivre ensemble et l'environnement ;

Considérant que nous, membres de l'Assemblée citoyenne des enfants, avons choisi par un vote du 20 novembre 2023, organisé à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, de travailler sur l'environnement ;

Considérant que notre génération est particulièrement concernée par l'urgence écologique ;

Considérant que nous avons été formés aux enjeux environnementaux, par les services spécialisés de la Ville ainsi que par des associations partenaires :

- L'Académie du Climat nous a sensibilisés à l'augmentation des températures et à l'empreinte carbone,
- La Direction de la Transition Écologique et du Climat (DTEC) nous a formés aux causes du dérèglement climatique,
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Paris nous a expliqué comment la ville pouvait s'adapter aux changements climatiques,
- La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) nous a parlé de la nature en ville et de la biodiversité,
- La Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) nous a informés sur les conséquences des incivilités dans notre Ville et ses espaces de nature
- Le Réseau Francilien du Réemploi (REFER), nous a expliqué l'importance du recyclage et du réemploi ;

Considérant que suite à tous ces ateliers, nous avons identifié trois projets concernant la lutte contre la pollution, la lutte contre le gaspillage et la sensibilisation à une alimentation responsable, auxquels les enfants parisiens pourraient apporter leur contribution ;

Considérant les engagements forts pris par la Ville de Paris dans le Plan Climat et sa mobilisation pour la transition écologique dans un contexte de changement climatique ;

**L'Assemblée citoyenne des enfants parisiens et le Conseil de Paris émettent le vœu que la Ville de Paris :**

- S'engage à organiser, annuellement, une journée de nettoyage de la nature en ville destinée à tous les enfants parisiens afin de les sensibiliser à la protection de l'environnement ;
- S'engage à promouvoir le réemploi et le recyclage en organisant des actions de collecte et de sensibilisation dans les établissements scolaires ;
- S'engage à promouvoir une alimentation responsable à travers la diffusion d'une campagne de communication sur ses réseaux sociaux, comprenant notamment des vidéos de recettes de cuisine de saison ;
- S'engage à informer les enfants parisiens de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures présentes dans ce vœu.